

Le 7 décembre 2020.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 7 décembre 2020, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Nous avons également la présence de Madame Louise Côté, adjointe à la direction générale.

Également Madame Geneviève Boutin, chargée de projet.

Etant donné que nous sommes en zone rouge, le conseil se tient à huis clos, sans la présence de citoyens.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, en ajoutant quelques points.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 2 novembre 2020 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire, au montant total de **37 487,60 \$**, plus salaire des employés **8 591,85 \$**. La liste est classée au dossier et peut être disponible sur demande.

Inspection régionale : nous avons reçu la réponse de la MRC d'Arthabaska à l'effet qu'une restructuration du service a été faite afin d'assurer la stabilité et la qualité de ce service. Par conséquent, une équipe d'inspecteurs veille à la continuité du service dans les municipalités.

01-12-20 ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MRC D'ARTHABASKA ET DESIGNATION DE MME JENNIFER BRADLEY

Considérant le projet d'entente de service d'inspection avec la MRC d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham ;

Considérant les modalités applicables à ce service d'inspection ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désigne Mme Jennifer Bradley, à titre de fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis et certificats en vertu des règlements d'urbanisme et d'environnement, ainsi que pour l'application de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* sur le territoire de la municipalité ;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par Mme Jennifer Bradley.

Dans l'esprit d'assurer la continuité, M. Philippe Habel demeure disponible pour accompagner la nouvelle inspectrice qui nous est assignée.

02-12-20 RÉOLUTION ENGAGEMENT D'UN ÉLECTRICIEN POUR CONNECTER LA GÉNÉRATRICE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Nous avons reçu 2 estimations d'entrepreneur pour ce faire :

- Fortier Électrique inc. au prix de 5 300 \$ plus taxes
- Marius Marcoux et Fils au prix de 7 370 \$ plus taxes

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Fortier Électrique inc au prix soumis. Les travaux devraient se faire vers le 11 décembre.

03-12-20 RÉOLUTION ENGAGEMENT DE L'URBANISTE DE LA MRC POUR UNE MODIFICATION DE ZONAGE

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Jérôme Simard du service d'urbanisme de la MRC D'ARTHABASKA pour préparer le dossier de modification de zonage d'une partie de la rue Principale, soit la zone C-3, pour y inclure le C-5, de même que pour la zone P-4, pour y inclure l'utilisation «maison de jeunes».

04-12-20 DATE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham pour l'année 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30 :

11 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 9 août, 7 septembre, 4 octobre, 15 novembre, 6 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

La directrice générale et secrétaire trésorière confirme le dépôt des déclarations d'intérêts financiers des élus municipaux.

Priorité d'action Sûreté du Québec 2020-2021 : si on a des dossiers précis, on peut informer la Sûreté directement au moyen du petit sondage.

Loi 67, report des élections municipales en 2021 : notre demande de report a été acceptée, considérant le projet de loi 67 qui est en cours d'adoption, il n'y a pas de délai fixé présentement pour la tenue d'une élection partielle.

05-12-20 RÉOLUTION ACHAT ÉCRAN D'ORDINATEUR 27 POUCES

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'un écran d'ordinateur 27 pouces pour le bureau de la directrice adjointe, au coût de 208 \$.

06-12-20 RÉSOLUTION TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivant :

- Gesterra au surplus
- Ecran d'ordinateur au poste déplacement
- Achat équipements d'hiver au poste gravier
- Abonnement au poste avis
- Inspection régionale au surplus
- Frais de poste au surplus
- Fourniture de bureau au surplus

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Luc Lavigne, de même que le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 413, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les modalités du paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

AVIS DE MOTION est donné par Mme Nancy Delisle, de même que le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 414, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2021.

07-12-20 RÉSOLUTION D'APPUI COMITÉ RÉCRÉATIF NDH INC.

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham travaille en étroite collaboration avec le Comité Récréatif NDH inc. depuis près d'un an afin de trouver du financement pour le remplacement du module de jeux désuet ;

Considérant que les démarches entamées dans la dernière année n'ont pas permis au Comité Récréatif NDH inc. et à la municipalité d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de ce projet ;

Considérant que ce projet est nécessaire afin d'assurer la sécurité des enfants qui utilisent le parc ;

Considérant que nous serons contraints de retirer le module de jeux à court terme et que cela aura des impacts négatifs sur la vitalité de notre milieu ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le dépôt du projet *La sécurité de nos enfants* au Fonds région et ruralité volet 4 par le Comité récréatif NDH inc.

08-12-20 RÉSOLUTION AUTRES FONDS POUR MODULE DE JEUX

Considérant que le dépôt de la demande pour le module de jeux à Loisir Sport Centre-du-Québec a été reporté au printemps 2021 ;

Advenant que la demande à Loisir Sport Centre-du-Québec ne soit pas acceptée ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham permettra au Comité Récréatif NDH inc. d'utiliser la somme manquante à même des fonds réservés pour les projets municipaux (FRR).

Vieil ordinateur de la bibliothèque à donner : Mme Boutin en fera l'annonce sur le site internet.

09-12-20 RÉSOLUTION FIN DE CONTRAT PIERRE GAUTHIER

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat de 1 ans de Pierre Gauthier pour s'occuper de l'eau potable soit terminé à compter de la fin octobre 2020. Celui-ci pourra être disponible si le nouveau responsable en a besoin.

10-12-20 RÉSOLUTION ENGAGEMENT RESPONSABLE EAU POTABLE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Mario St-Cyr comme responsable de l'eau potable, suite à sa formation en 2020, incluant l'entretien et le fonctionnement des équipements et tout autre ouvrage connexe à cet emploi.

11-12-20 RÉSOLUTION EXEMPTION TAXES COOP DE SOLIDARITÉ NOTRE-DAME-DE-HAM POUR 2021-2022

Suite à la réception de la lettre de la direction de la Coop de Solidarité, demandant un congé de taxes pour 2021 et 2022, il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham n'exigera pas le paiement des taxes municipales pour 2021 et 2022 inclusivement, à titre de soutien à l'entreprise (article 91 (2) et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*).

12-12-20 RÉSOLUTION DON 500 \$ POUR LES PANIERS DE NOEL

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don pour les paniers de Noël au montant de 500 \$, à même le budget restant de l'aide alimentaire du printemps dernier, voir résolution 04-04-20.

Transport collectif de personnes : compétence MRC jusqu'au 31 décembre 2023.

13-12-20 RÉSOLUTION ÉQUIPEMENT CELLULAIRE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 209,99 \$ à Mario St-Cyr, pour un amplificateur de signal de téléphone cellulaire pour le cellulaire fourni par la municipalité pour son travail.

14-12-20 RÉSOLUTION ACHAT CHAÎNE À GLACE POUR LE CAMION

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'équipement pour le camion d'hiver (chaînes à glace et couteaux de charrue).

15-12-20 RÉSOLUTION ACCOMPAGNEMENT À TITRE DE COLLABORATEURS EXTERNES (TECQ)

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Techni-Consultant pour de l'accompagnement à titre de collaborateurs externes (TECQ) pour 2021, au montant de 2 950 \$ plus les taxes.

Les élus reçoivent un résumé des réalisations pour les Loisirs Collectifs, nous avons reçu un montant de 5 451,99 \$ en remboursement des montants engagés.

Dons aux organismes de la paroisse : vu qu'il n'y a pas d'activités présentement, ces organismes devront refaire une demande l'an prochain.

16-12-20 RÉSOLUTION SYSTÈME PG, COMPTABILITÉ

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver un montant de 6 000 \$ au budget municipal pour l'installation d'un système comptable conçu pour les municipalités, auprès de PG Solutions de Québec, pour les modules sélectionnés selon nos besoins.

17-12-20 RÉSOLUTION RÉPARATION PONT P-09584

Considérant que la structure P-09584 située sur le 1^{er} rang nord dans la municipalité de Notre-Dame-de-Ham présente des défauts, et que le Ministère des Transport du Québec (MTQ) souhaite procéder à sa réparation ;

Considérant qu'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a eu lieu le 2 décembre 2020 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet ;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été question de la fermeture de la route tout au long des travaux d'une durée approximative de 4 semaines. Le chemin de détour utilisera le 11^e rang et le rang Saint-Philippe ;

Considérant que lors de cette rencontre, le ministère a informé la municipalité que à la suite des travaux, la largeur carrossable totale sera de 6,7m ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ce qui suit :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte le principe de réalisation des travaux de réparation du P-09584 tel que présenté à la réunion du 7 décembre 2020.

18-12-20 RÉOLUTION ENTENTE LOCATION DE MACHINERIE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer une entente de location de machinerie avec Mario St-Cyr, pour sa chargeuse (loader) pour charger le sable pour l'entretien des chemins d'hiver, au coût de 550 \$ par mois, de mois de novembre 2020 au mois d'avril 2021. La municipalité paiera en plus l'assurance responsabilité au coût de 630 \$.

19-12-20 RÉOLUTION ACHAT IMPRIMANTE COULEUR

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dépense d'un photocopieur couleur acheté chez Buropro au coût d'environ 450 \$ à 700 \$, à même les surplus, pour le bureau de la chargée de projet.

On souligne le travail de Geneviève Boutin pour le maintien des opérations pour la Coop de Solidarité.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la séance au mardi 8 décembre, 18h30.

L'assemblée se termine à 20h35.

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle
Seconder par M. Jean-Marie Poulin

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

